

Bourges, le 5 avril 2018

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Cher

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants
du premier degré

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale

**Division des personnels
des écoles**

DPE 1 n° 74/2017/2018

Dossier suivi par
Sabrina DAGOIS-CHAMBELLON
Chef de division
tél. 02 36 08 20 28
Fax : 02 36 08 20 01
ce.dpe-18@ac-orleans-tours.fr

Isabelle PELLETIER
Tél : 02 36 08 20 62
ce.dpe1-18@ac-orleans-tours.fr

Cité Condé
avenue du 95^{ème} de Ligne
BP 608
18016 BOURGES CEDEX

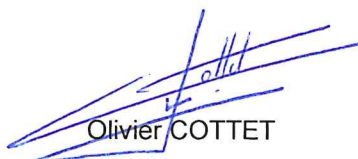
Objet : Mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA au titre de l'année scolaire 2018-2019

Réf. : décret n°81-482 du 8 mai 1981

Les enseignants du 1er degré, directeurs adjoints de SEGPA, qui souhaitent participer au mouvement pour la rentrée 2018 doivent remplir le dossier de mutation joint en annexe.

La liste des postes vacants annexée à la présente circulaire est établie à titre indicatif.

Les demandes de mutation devront être adressées à la DSDEN du Cher, Division des Personnels Enseignants pour le **vendredi 20 avril 2018**.



Olivier COTTET